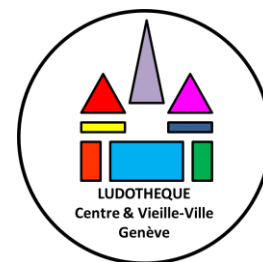


# LUDOTHEQUE CENTRE ET VIEILLE-VILLE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

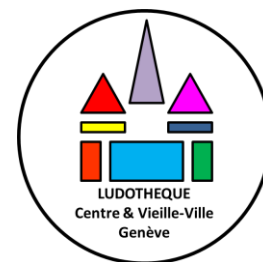




## SOMMAIRE

<b>Mot du président</b> .....	<b>3</b>
<b>1. Composition du comité et de l'équipe</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Statistiques</b> .....	<b>3</b>
<b>3. École Ferdinand Hodler</b> .....	<b>4</b>
3.1. <b>Thèmes</b> .....	<b>4</b>
3.2. <b>Partenariats</b> : .....	<b>5</b>
3.3. <b>Soirées jeux</b> : .....	<b>5</b>
3.4. <b>Déménagement</b> .....	<b>5</b>
<b>4. Ouverture estivales (du 5 juillet au 27 août)</b> .....	<b>6</b>
4.1. <b>Préau de l'école St Antoine</b> : .....	<b>6</b>
4.2. <b>Ludobus</b> : .....	<b>8</b>
4.3. <b>Bilan</b> : .....	<b>8</b>
<b>5. Manège en Ville</b> .....	<b>9</b>
5.1. <b>Emménagement</b> .....	<b>9</b>
5.2. <b>Thèmes</b> .....	<b>9</b>
5.3. <b>Partenariats</b> : .....	<b>10</b>
5.4. <b>Soirées jeux</b> : .....	<b>12</b>
5.5. <b>Déménagement</b> .....	<b>13</b>
<b>6. Événements particuliers</b> .....	<b>13</b>
6.1. <b>Crise sanitaire (depuis mars 2020)</b> : .....	<b>13</b>
6.2. <b>Commission COLESAR (depuis octobre 2020)</b> : .....	<b>14</b>
6.3. <b>Arrêts maladie successifs (depuis mi-janvier 2021)</b> : .....	<b>14</b>
6.4. <b>Nouveaux nom et logo (15 juin)</b> : .....	<b>14</b>
6.5. <b>Logiciel Tipee (dès juillet)</b> : .....	<b>15</b>
<b>7. Formation</b> .....	<b>15</b>
7.1. <b>Responsable de ludothèque (de mai à juin)</b> : .....	<b>15</b>
7.2. <b>Gouvernance partagée (18 septembre)</b> : .....	<b>16</b>
7.3. <b>Prévention et sécurité incendie (30 septembre)</b> .....	<b>16</b>
7.4. <b>Formations avec Rolande Filion (11 et 12 octobre)</b> : .....	<b>16</b>
<b>8. Remerciements</b> .....	<b>17</b>

**“On peut en savoir plus sur quelqu'un en une heure de jeu qu'en une année de conversation” – Platon**



## Mot du président

### 1. Composition du comité et de l'équipe

#### Comité :

Président : Hansjörg Roth  
 Trésorier : Georges Lambert  
 Secrétaire : Marianne Dubois  
 Membre : Louise Barbagallo (à partir de décembre)  
 Vérificatrice des comptes : Audrey Lottier-Chamard

#### Équipe :

Responsable : Romain Coosemans (50%)  
 Ludothécaires : Hervé Bouloudani (45%)  
 Dalila Geuggis (37,5%)  
 Ednalva Ramos (37,5%)  
 Émilie Viau (30%). Congés maternité et parental depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021  
 Sara Grosso (depuis le 25 octobre)  
 Remplaçantes : Mirian Yapura (ponctuellement de janvier à juin)  
 Sara Grosso (6 semaines en été)  
 Bénévole : Mija Landry (2 semaines en été)

### 2. Statistiques

	Nombre total	Moyenne mensuelle	Moyenne journalière	Jours d'ouverture
Accueil tout public				
Famille adhérentes	50			
Adultes	1343	112	17	80
Enfants	1703	142	21	80
Prêts	435	36	5	80
Accueil institutionnel				
École	282	23.5	23.5	12
Crèche	385	32	15.5	25
Giap	343	28.5	15.5	22
Autres	138	11.5	17	8



### 3. École Ferdinand Hodler

La ludothèque a fêté ses 35 ans d'existence, dont ??? dans les locaux de l'école Ferdinand Hodler. 3 responsables et une trentaine de ludothécaires permanents ont œuvré pour faire de ce lieu un espace où chaque utilisateur, des bébés aux grands-parents, puisse trouver un espace lui procurant du plaisir.

Les relations avec le corps enseignant ont toujours été professionnelles et même si les intentions des uns ou des autres n'ont pas toujours été bien comprises, il a toujours été possible de discuter afin de parvenir à une solution convenant à chacune des parties.

L'aménagement des locaux commencé en 2014 ne sera jamais terminé mais une cohérence avait été trouvée permettant aux enfants plus âgés de trouver leur place et cela sans sacrifier la présence des plus jeunes. Toutefois, la fréquentation des adolescents n'aura jamais vraiment pris de l'ampleur et c'est un point qu'il faudra tenter de solutionner.

#### 3.1. Thèmes

Les ludothécaires souhaitent proposer aux usagers des thèmes qui varient régulièrement dans les différents espaces. Normalement les changements de thèmes se font de deux manières. Pour l'espace « symbolique », toute l'équipe est intégrée à la réflexion : du choix du thème aux éléments le constituant mais aussi dans la recherche, l'achat et la préparation du matériel. Pour les autres espaces, les ludothécaires sont répartis en deux groupes étant chacun dédié à une zone : celle du rez-de-chaussée pour les « petits » et celle de l'étage pour les « grands ». Cependant avec la crise sanitaire mettant à mal l'organisation bien rodée, l'équipe a proposé moins de thème et cela afin de permettre aux enfants de profiter « suffisamment » des thématiques élaborées.

##### 3.1.1. Espace « symbolique »

Thème : -la mode et la coiffure (28 septembre 2020) : prévu initialement en avril 2020, ce thème a été repoussé. La cabane a quitté l'espace symbolique pour rejoindre le coin des petits, libérant ainsi de la place pour les meubles achetés en prévision de ce thème : une coiffeuse, un meuble à déguisement et un meuble multifonction (servant de lieu de coiffure). Des déguisements (inutilisables pour le prêt) et des accessoires ont été proposés pour que les enfants puissent se déguiser. Pour la partie coiffure, des têtes à coiffer ont été achetées et du matériel, produits cosmétiques, des bigoudis, etc. ont été reçus ou achetés pour renforcer le thème et laisser les enfants exprimer leur créativité.

En date du 3 novembre 2020, la nouvelle est tombée : fermeture des espaces de jeu sur place pour les accueils tout public. Heureusement, les accueils des institutions, crèches, classes et parascolaire, ont pu profiter jusqu'à la fin de l'année de cette thématique. Il a été décidé initialement de repousser le prochain thème au mois de février 2021. Cependant ce fut le seul thème mis en place et cela à cause des incertitudes d'ouverture liées à cette période et surtout avec l'approche du déménagement initialement prévu pour juillet.

##### 3.1.2. Au rez-de-chaussée

Dans cette partie de la ludothèque, les ludothécaires ont réfléchi pour mettre en avant des espaces pour les 0 – 6 ans mais sans oublier qu'il s'agit aussi d'un lieu de passage et que de ce fait, les plus grands pourraient aussi venir profiter des jeux et jouets mis à disposition. Les thèmes et le matériel proposés répondent quand même à la sécurité des 0 – 3 ans (Playmobil 1, 2, 3, billes à demander au bureau, etc.).



### 3.1.3. Au 1er étage

Dans cette partie de la ludothèque, les ludothécaires réfléchissent spécifiquement aux 5 – 12 ans puisque seuls les enfants ayant 6 ans dans l'année civile peuvent venir profiter des jeux et jouets proposés. L'installation d'une séparation en bois et d'une barrière a permis réellement de cloisonner cet espace et ainsi d'éviter que certains parents permettent tout de même à leurs plus jeunes enfants d'y accéder. Grâce à cela, les ludothécaires ont pu mettre en avant des jeux contenant de petites pièces, type Lego, ou des thématiques plus « matures ». C'est également à cet espace que se trouve la console de jeux-vidéos dont le temps d'utilisation est limité à 2 périodes de 20 minutes maximum.

### 3.2. Partenariats :

Un planning d'accueil pour les institutions est élaboré en fin d'année scolaire précédent afin que les premiers groupes puissent venir début octobre.

Les classes ont deux demi-journées qui leur sont réservées durant lesquelles les enfants viennent soit en accueil libre mais avec une proposition de jeux de société (1 à 4P) ou uniquement pour des jeux de société (5 – 8P).

La crèche dispose de deux demi-journées qui leur sont réservées durant lesquelles les enfants disposent de tout le matériel disponible au rez-de-chaussée. De plus, ils ont également la possibilité de venir durant les accueils Tout Public du mardi après-midi et jeudi matin. Ces temps sont plus agités mais les enfants apprécient ce temps même si les interactions sont plus nombreuses.

Le parascolaire vient uniquement le lundi et jeudi après-midi pendant 1 heure et les enfants ont accès à tout le matériel de la ludothèque. Ces sont les animateurs du GIAP qui décident si la console vidéo est accessible et gèrent le tournoi des enfants.

Les périodes de fermeture au public puis l'impossibilité d'accueillir des adultes, exception faite pour les mercredis et samedis, ont permis d'accueillir davantage la crèche et les écoles les mardis après-midi et le jeudi matin, période initialement réservé à l'accueil Tout Public. Le parascolaire est également venu les mardis en fin d'après-midi pour profiter des compétences des ludothécaires.

### 3.3. Soirées jeux :

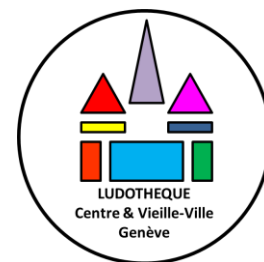
Les périodes de fermeture au public puis l'impossibilité d'accueillir des adultes, exception faite pour les prêts et les retours de jeux et jouets, a contraint à l'annulation des soirées jeux de janvier, février et avril.

	15/01	05/02	16/04
Adultes	0	0	0
Enfants	0	0	0

### 3.4. Déménagement

Le déménagement prévu dans le Manège en Ville aura été plusieurs fois repoussé et grâce à ces reports successifs, les ludothécaires ont pu s'organiser afin de préparer au mieux cette étape importante.

Un premier tri conséquent avait déjà été effectué en juin 2019 en raison du déplacement du matériel du 2<sup>ème</sup> au 3<sup>ème</sup> étage et dans les locaux de l'Association Genevoise des Ludothèques. Toutefois, lorsqu'il s'agit de déplacer toute la ludothèque (et non pas uniquement du matériel annexe), les préparatifs sont beaucoup plus importants.



C'est pour cela qu'à partir de septembre 2020, et de manière plus intensive depuis janvier, les ludothécaires se sont attelés à la préparation de ce déménagement qui s'est terminé le 29 juillet.

### **3.4.1. Salle 32 :**

Dans cette salle étaient entreposées les différentes animations, les éléments de décor, le matériel volumineux ainsi qu'une zone « atelier » afin de pouvoir préparer les futures thématiques à venir.

Un travail de fourmi a été réalisé dans la mesure où il a fallu ouvrir de très nombreuses caisses, vérifier l'état des jouets, trier ceux à garder pour la ludothèque, ceux à donner et ceux à se débarrasser définitivement, les regrouper par thème, les nettoyer, les placer dans des filets par catégorie, noter leur contenu dans les caisses et décider dans quelle pièce elles seront placées lors du déménagement.

Lorsque les beaux jours sont arrivés, la chaleur a commencé à devenir une gêne et les ludothécaires devaient venir tôt dans la journée afin d'être le plus efficace.

Il est à noter que les ouvertures, uniquement les mercredis et samedis pour le « tout public », ont libéré de nombreuses heures qui ont été utilisées pour préparer ce déménagement.

#### **3.4.1.1. Ludothèque :**

En parallèle du tri de la salle 32, des procédures similaires (tri, nettoyage, mis en sacs ou en carton, etc.) se sont mises en place en prenant toutefois en compte les différents accueils qui ont eu lieu jusqu'au 12 juin. Après cette date, les locaux ont été entièrement dédiés au déménagement et il a été possible de s'occuper des jeux de société et des jouets à l'emprunt.

Cette partie a été moins chronophage que celle de la salle 32 et cela en raison du matériel qui est plus homogène et plus facilement regroupé. Un inventaire a été initié sur les jeux de société car l'équipe savait que ces derniers seraient conservés dans les nouveaux locaux. Très peu de jouets ont été conservés car la plupart étaient obsolètes (cela avait été anticipé en préparant de nouveaux jouets qui seraient présentés dans le nouvel espace de prêt).

#### **3.4.1.2. Autre lieu**

Les locaux de la SEVE, utilisés pendant les vacances d'été, ont été d'un grand secours car cela a permis d'y stocker tout le matériel extérieur ainsi que d'autres éléments dont l'usage ne se fait qu'une à deux fois par an. De cette manière, le déménagement pourrait se faire en 2 temps même si des démarches ont été entreprises afin qu'un espace de stockage permanent pour la ludothèque et le parascolaire puisse être créé.

Il est également à rappeler que les locaux de l'AGL accueilleraient aussi du matériel de la ludothèque Centre et Vieille-Ville jusqu'à fin octobre.

## **4. Ouverture estivales (du 5 juillet au 27 août)**

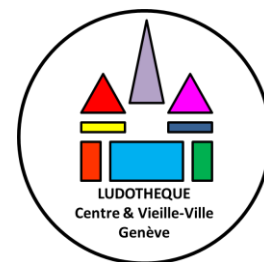
### **4.1. Préau de l'école St Antoine :**

La préparation des animations a été conditionnée par plusieurs facteurs :

-la mise en carton et le rangement de la ludothèque a concentré la majeure partie des forces des ludothécaires.

-l'impossibilité de stocker le matériel avant le début des vacances dans les locaux de la SEVE

-les obligations sanitaires peu contraignantes.



De ce fait, il a été décidé de proposer moins de plateaux de jeux car ceux-ci demandent un temps de prospection et de préparation important et d'utiliser davantage de matériel comme les briques pour le chantier, des bateaux à eau, des jeux surdimensionnés et des jeux de société.

La volonté étant d'avoir peu de préparation et d'installation en amont de l'accueil tout public tout en proposant des espaces de jeux attractifs.

Il est important de préciser que cette année, bien plus de matériel que celui strictement nécessaire aux animations a été emmené dans l'espace de stockage de la SEVE et cela afin d'anticiper une partie du déménagement. De plus, l'espoir qu'un aménagement fixe soit installé subsistait encore au début de l'été. Malheureusement, à la fin de l'année aucune solution pérenne n'a pu être trouvée et de ce fait, une grande partie du matériel prévu uniquement pour des animations en extérieur a dû être donné et ou débarrassé définitivement.

Les animations en extérieur ont eu cela de pratique que les conditions d'accès aux différents espaces ludiques étaient plus souples : jauge du nombre d'adultes présents haute et port du masque non obligatoire.

La désinfection des mains, le registre de présence et la distanciation sociale étaient toujours d'actualité mais la possibilité de ne plus avoir le masque, obstacle important à la communication, a clairement été très apprécié autant du public que des ludothécaires.

Les animations en extérieur ont cela de contraignant que le bon déroulement des animations dépend de la météo. Et cela d'autant plus quand aucune solution de repli en cas de pluie n'était envisageable. D'une part car l'ensemble du matériel de la ludothèque avait été mis en carton et y était entreposé ce qui rendait le lieu inutilisable. D'autre part, il n'a pas été accepté que les ludothécaires utilisent les salles du parascolaire en cas de pluie.

Les ludothécaires se sont donc retrouvés en permanence pris en étau entre devoir proposer un temps ludique au public, très demandeur, et les contraintes météorologiques qui ont régulièrement alternées entre pluie, grisaille et pluie.

Heureusement, l'avancée couverte devant l'entrée de l'école a permis de proposer, même en cas de faibles précipitations, des animations de moindre envergure mais répondant toutefois à la demande des familles qui restaient jouer avec leurs enfants.

Les horaires, modifiés suite aux constats de l'année précédente, semblaient correspondre davantage aux besoins mais les chaleurs de l'été dernier n'étaient pas au rendez-vous. Il a été donc plus difficile de s'assurer de l'intérêt de la modification des heures d'ouverture de la ludothèque.

Lors de l'établissement du planning des ouvertures estivales, la remise des clés du Manège en Ville était prévue au 5 juillet. De ce fait, il a été décidé de réduire la quantité du matériel proposé afin que de l'installation jusqu'au rangement, la présence de deux ludothécaires soit suffisante. L'intérêt de cela étant de consacrer les forces restantes dans le rangement et l'aménagement des espaces d'animation dans les nouveaux locaux.

De plus, profitant de l'arrêt d'Émilie, une remplaçante a été embauchée et était dévolue uniquement aux animations estivales, et cela toujours dans la prévision de libérer du temps aux les ludothécaires permanents pour l'installation dans les nouveaux locaux de la ludothèque.



Malheureusement un nouveau report de date dans l’emménagement à mis à mal ce temps pouvant être consacré à l’aménagement dans la nouvelle ludothèque.

#### **4.2. Ludobus :**

Après de nombreuses années organisées par Mme Pochelon, c’est Mme Zimmermann qui a pris à sa charge cette nouvelle saison du Ludobus. De nombreux changements ont eu lieu : espace pour dessiner, retrait des fruits, légumes, etc. dans les espaces symboliques, slack line à disposition, plus d’autonomie pour les ludobuscaires.

Le partenariat entre ludobuscaires et ludothécaires, très fortement souhaité par la Ville, ne s’est pas aussi bien passé que les années précédentes car les changements n’ont pas tous été compris et les ludothécaires ont dû prendre une place plus importante. Cela aurait pu être positif mais cette nouvelle façon de fonctionner a déstabilisé les ludothécaires de Centre et Vieille-Ville, plus habitués à venir en soutien des ludobuscaires et ainsi donc laisser les ludobuscaires « diriger » ce temps d’ouverture Tout Public.

Une personne de Centre et Vieille-Ville a participé à une seconde semaine de Ludobus car il n’était pas possible pour elle d’ouvrir seule dans le Préau de St Antoine et les heures de remplacements allaient être nécessaire pour permettre une ouverture le plus tôt possible.

#### **4.3. Bilan :**

L’organisation des animations estivales 2021 aurait dû être « plus simple » que l’année précédente et cela grâce aux assouplissements des mesures sanitaires liées à la pandémie. Pourtant, cela ne fut pas ressenti comme tel, et notamment en raison de l’impossibilité de déposer le matériel en amont, de l’impossibilité d’utiliser les salles du parascolaire pour maintenir des temps d’accueil en cas de mauvais temps. Bien évidemment, les raisons évoquées par les différents services de la Ville sont compréhensibles pour les professionnels mais ce n’est pas toujours le cas pour certains utilisateurs. D’autant plus que cette année était exceptionnelle puisque la ludothèque n’était pas utilisable.

De plus, l’organisation du personnel, adaptée aux dates de déménagement indiquées au départ, n’a pas pu être ajustée au nouveau calendrier connu tardivement. Mais la Ville a fait du mieux qu’elle a pu avec les informations dont elle disposait, tout comme les membres salariés de la ludothèque.

Malgré tout, le public a répondu présent et a pu profiter au maximum de l’ensemble des animations proposées. Le matériel mis à disposition convient dans une très large mesure même si l’équipe s’interroge sur la pertinence du tapis d’éveil pour les bébés. L’ouverture du matin est moins fréquentée que celles de l’après-midi et cela principalement à cause de la météo. Soit il fait trop frais, soit la chaleur du matin et le peu d’ombre dissuade le public de venir. L’équipe réfléchira pour résoudre cette situation.



## 5. Manège en Ville

Après des années de pétition, de travail en collectif et d'échanges entre les associations et la Ville, le projet a pris une dimension concrète en mars 2018 avec l'adoption du financement et le lancement des travaux en octobre de la même année. Après de nombreux retards, notamment à cause des délais de production pour certains produits, la remise des clés du bâtiment a eu lieu le vendredi 6 août. Les ludothécaires ont quant à eux reçu leurs badges le 23 août date à laquelle toute l'équipe devait se préparer à la rentrée scolaire. Il en a été tout autrement puisqu'il a fallu, et pendant 3 semaines, aménager la ludothèque, l'espace de prêt et l'espace de stockage au sous-sol. De plus, le matériel de St Antoine, n'ayant pas pu être stocké dans le couloir de la SEVE, il a fallu le déplacer et le ranger dans les différents lieux de stockage de la ludothèque. Malheureusement, la place n'étant pas suffisante, une partie du matériel a dû être donnée ou débarrassée.

Toutefois, les locaux neufs et lumineux, la collaboration étroite avec les autres associations du Manège en Ville et la volonté de proposer une offre attrayante aux usagers a permis d'insuffler une dynamique positive aux ludothécaires et d'oublier les quelques déconvenues d'aménagement.

### 5.1. Emménagement

Les ludothécaires devaient tous être présents le lundi 23 août, la semaine précédente la rentrée scolaire, afin d'apporter sa contribution quant à la disposition des espaces dans la ludothèque. Entre se projeter virtuellement dans un lieu et y être physiquement dedans sont deux choses différentes.

L'apport de chacun était important pour que chaque ludothécaire puisse s'approprier les locaux et aussi aider physiquement pour déplacer, ouvrir, répartir etc. tout le matériel que les déménageurs (mandatés par la Ville) avaient réparti entre la ludothèque, l'espace de prêt et le dépôt.

L'équipe ne fut au complet qu'à compter du mardi journée où a été finalisé l'organisation des espaces de jeux, du prêt et du dépôt. Bien évidemment, la finalisation de ces espaces a nécessité davantage de temps, et surtout pour l'espace du sous-sol, mais les grandes lignes ont été décidées et validées sur cette première semaine

### 5.2. Thèmes

A nouveau lieu, nouvelle organisation !

L'espace symbolique, séparé dans les locaux de l'école Ferdinand Hodler, n'a pu être conservé en l'état. Toutefois, dans le cadre du développement de l'enfant et pour poursuivre un travail en commun des ludothécaires, l'espace symbolique a été conservé mais sans qu'il soit autant physiquement délimité. Situé à proximité de l'espace d'éveil, le 1<sup>er</sup> thème a été la maison (avec la chambre et la cuisine) car c'est un thème qui parle à une majorité d'enfants et qui peut les rassurer dans ce lieu qu'ils ne connaissent que peu.

La mezzanine proche de l'espace des petits est destinée aux 4 ans et plus, car ces derniers commencent à s'inventer des univers de jeux et ils ont besoin de pouvoir jouer sans que les plus jeunes « détruisent » leur jeux et histoires qu'ils s'inventent.

La seconde s'adresse aux 6 ans et plus, et sur celle-ci se trouvent la console pour les jeux-vidéos, des jouets avec de petites pièces, des jeux de construction nécessitant une forte dextérité, des thématiques plus en lien avec leur âge (l'espace, le chalet en hiver).

De nombreux plateaux de mise en scène avec des thèmes accessibles à tous sont répartis dans la ludothèque. La ferme, les dinosaures, auxquels ce sont la Papatrouille. Le matériel se voulait résistant et de taille suffisamment grande pour que les 2 – 4 ans puissent jouer avec sans restriction.

L'ajout de thématique connu est positif même si cela demande un budget plus conséquent car il y a rarement des réductions sur ces produits phares. Cependant le retour du public confirme l'intérêt de suivre l'actualité. Les ludothécaires restent attentifs à ne pas tomber dans une surenchère de ce type de jouets mais également à garantir une qualité permettant une utilisation optimale de ces jouets pour 3 ans en ludothèque et 2 ans en extérieur.

Un espace de jeux de société, utilisant l'étagère prévu à cet effet, et composé de 4 tables, est situé à l'opposé de l'espace des petits. Il permet aux enfants, à partir de 3 ans, de profiter de la facette R de la classification ESAR.

Ces aménagements ont été décidés en considérant l'utilisation faite dans l'ancienne ludothèque. Des ajustements seront réalisés tout au long de la vie dans ces nouveaux locaux et cela afin d'être le plus en cohérence avec les missions de la ludothèque, les besoins des usagers et les contraintes du bâtiment.

### **5.3. Partenariats :**

#### **5.3.1. Au sein du Manège en Ville :**

La présence des 6 associations au sein du Manège en Ville n'est pas la même selon leurs missions. De plus, le fait d'avoir des salariés contribue également à une participation plus facile dans la gestion de ses locaux.

Travaillant sous forme holocratique<sup>1</sup>, les 6 associations disposent du même poids dans les prises de décisions et essayent au maximum d'être représentées dans les divers groupes de travail qui se créent en fonction des besoins qui apparaissent. Ainsi divers types de regroupement ont lieu : les réunions stratégiques les réunions de gouvernance, les réunions opérations et les groupes de travail.

##### **5.3.1.1. Raison d'être du Manège en Ville :**

###### Lieu multi associatif :

Nous privilégions le lien social, les échanges interculturels et intergénérationnels dans un espace convivial. Nous favorisons la créativité, les initiatives de la population et une dynamique du vivre ensemble, dans le respect de chacun, quelle que soit sa vulnérabilité.

###### Mission commune :

- Stimuler les échanges et soutenir les initiatives ;
- Organiser et accueillir des activités et des manifestations socio-culturelles (fêtes, cours, formations, café-rencontres, ...) ;
- Vivre des projets ensemble ;
- Mettre à disposition des espaces pour favoriser la rencontre et le partage.

La raison d'être du Manège en Ville est ce qui anime chacune des décisions prises afin que ce bâtiment devienne un lieu de vie au sein du quartier de la Vieille-Ville.

---

<sup>1</sup> L'holocratie (ou parfois holocratie, holacracy en anglais) est une forme de management constitutionnel, fondée sur la mise en œuvre formalisée de modes de prise de décision et de répartition des responsabilités communs à tous dans une constitution. Opérationnellement, elle permet de disséminer les mécanismes de prise de décision au travers d'une organisation avec une autorité distribuée et des équipes autoorganisées, se distinguant des modèles pyramidaux top-down plus classiques.

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Holocratie>

«

#### **5.3.1.2. Réunion stratégique :**

Même si la raison d'être ne sera pas remise en question avant quelques années, il est important d'évaluer les objectifs qui en résultent et en fonction des résultats obtenus d'en fixer de nouveaux. Ces derniers sont d'une durée d'au minimum 6 mois et peuvent s'étendre sur des périodes allant jusqu'à 3 ans.

Durant ces réunions stratégiques, qui ont lieu tous les 6 mois, toutes les associations sont représentées et participent aux échanges, débats et votes qui ont lieu. Pour les votes, chaque association dispose d'une seule voix et cela selon le modèle holocratique.

Lors de la réunion du 4 octobre 2021, il a été décidé :

Cap à tenir : Habiter et investir le Manège en Ville

Axes de force : développer l'outil pour un rapport d'activités avec des indicateurs pour les autorités ; mieux communiquer sur les activités, les ouvertures de Manège en Ville notamment en retravaillant le site internet MPT ; avoir le souci de partager les activités entre les associations ; prendre en compte les besoins de la population seniors ; concrétiser l'inauguration du 29 janvier 2022 ; développer la cohabitation et le partenariat entre les associations ; redéfinir les rôles et groupe de travail et les rendre visible auprès de la gouvernance partagée ; Mettre en œuvre la location et le prêt de salle.

#### **5.3.1.3. Réunion opérationnelles :**

Se déroulant toutes les semaines, elles ont pour but de faire le point sur divers sujets allant de « qui s'occupe d'acheter des recharges pour les poubelles à couches ? » à « la réalisation du guide du Manège en Ville » ou encore « les dates de fermeture du Manège en Ville et leur communication ».

Ce sont principalement les salariés de la Madeleine des Enfants, de la Maison de Quartier et de la ludothèque qui sont présents car ces derniers disposent d'heures de travail pour y participer. Cependant les bénévoles de l'Association des Habitants du Centre et Vieille-Ville, de l'Association des Parents d'Elèves de Ferdinand Hodler et Saint Antoine ainsi que ceux de l'Association des Restaurants Scolaires Cité-Rive sont invitées à y participer et ainsi évoquer les sujets qui leur tiennent à cœur.

Ces réunions commencent par un tour de météo, afin de savoir dans quelle humeur se trouve chacune des personnes présentes, puis par un ordre du jour dynamique où chacun apporte ses points en précisant s'il s'agit d'une « information » (et donc sans échange), si c'est un « point normal » ou d'une « urgence » (ce qui ne s'est encore jamais produit). Puis la réunion se déroule en débutant par les « urgences » puis les « informations » et enfin les « points normaux ». La réunion se termine par un second tour de météo afin de savoir comment s'est déroulée la réunion pour chaque individu.

Un secrétaire, qui utilise le programme Excel pour noter les sujets évoqués, et un facilitateur, qui va garantir le bon déroulement de la réunion, ainsi que la structure de la réunion ont permis de gagner en efficacité. Ainsi malgré de très nombreux sujets, les réunions ont rarement dépassé la durée d'une heure prévue. Avec la résolution des difficultés et la mise en place de groupe de travail, ces réunions opérationnelles devraient devenir soit moins fréquentes soit moins longues.

#### **5.3.1.4. Réunion de gouvernance :**

La réunion de gouvernance se situe entre la réunion stratégique et la réunion opérationnelle car toutes les associations sont représentées mais les points traités portent sur de l'organisationnelle et non pas des objectifs.

Ces réunions pour être efficaces devraient avoir lieu plus régulièrement afin que chaque association puisse évoquer certains sujets importants pour le fonctionnement au sein du Manège en Ville et également entendre ceux des autres structures.

#### **5.3.1.5. Groupe de travail :**

Afin de ne pas mobiliser toujours les mêmes personnes, de faciliter la gestion de certains projets et de gagner en rapidité, de nombreux groupes de travail se mettent en place tel que l'inauguration, l'aménagement.

La création d'un groupe de travail peut se faire suite à une demande d'un habitant, d'un bénévole ou d'un salarié et il peut être uniquement à destination des membres des associations du Manège en Ville ou ouvert à tout habitant du quartier. Dès que la mission du groupe de travail est atteinte, celui-ci s'arrête naturellement comme cela sera le cas pour le groupe « inauguration » une fois que celle-ci aura eu lieu. Au sein de chaque groupe de travail, une personne est désignée afin de garantir que le groupe mène à bien ce pourquoi il a été créé.

#### **5.3.2. Autres partenaires :**

Dans cette salle étaient entreposées les différentes animations, les éléments de décor, le matériel Un planning d'accueil pour les institutions est élaboré en fin d'année scolaire précédent afin que les premiers groupes puissent venir début octobre.

Les classes ont deux demi-journées qui leur sont réservées durant lesquelles les enfants viennent soit en accueil libre mais avec une proposition de jeux de société (1 à 4P) ou uniquement pour des jeux de société (5 – 8P).

L'école de Micheli-Du-Crêt étant beaucoup plus proche maintenant, il a été proposé aux enseignants de participer également à ces temps d'accueils mais cela n'a pas pu se faire sur cette année scolaire.

La crèche dispose de deux demi-journées qui leur sont réservées durant lesquelles les enfants disposent de tout le matériel disponible au rez-de-chaussée.

De plus, ils ont également la possibilité de venir durant les accueils Tout Public du mardi après-midi et jeudi matin mais la présence d'autres adultes n'a pas rendu possible leur venue durant ces temps.

Le parascolaire vient uniquement le lundi et jeudi après-midi pendant 1 heure et les enfants ont accès à tout le matériel de la ludothèque. Ces sont les animateurs du GIAP qui décident si la console vidéo est accessible et gèrent le tournus des enfants.

L'école de Micheli-Du-Crêt étant beaucoup plus proche maintenant, il a été proposé au responsable de secteur que les différents groupes d'enfants puissent participer également à ces temps d'accueils. L'inconvénient d'avoir 3 écoles mais uniquement 2 créneaux disponibles est qu'il a fallu proposer un tournus sur les différents jours. Cela ne convenant pas pour des questions organisationnelles, il a été décidé de jour fixe même si cela réduisait le nombre de présence pour les 2 écoles qui se partageaient le même jour.

#### **5.4. Soirées jeux :**

Au vu des besoins pour s'appropriier ces nouveaux espaces et des nouvelles missions en lien avec le fonctionnement en holocratie au sein du Manège en Ville, il n'a été proposé qu'une seule soirée jeux de société.

	12/11
Adultes	11
Enfants	09

Il est difficile sur cette année de tirer un quelconque bilan de cette seule soirée. Cependant, la volonté est de proposer un temps plus familial et centré sur une activité qu'il est compliqué de mettre en place lorsque l'affluence dans la ludothèque est très importante : beaucoup de bruit et peu de disponibilité des ludothécaires.

### **5.5. Déménagement**

Du matériel était entreposé dans les locaux de l'Association Genevoise des Ludothèque, situés au Lignon, depuis juin 2019 et c'est au cours du mois d'octobre qu'il a été demandé à la ludothèque de libérer les locaux car ceux-ci nécessitaient un nouvel aménagement.

Comme l'espace de stockage au sein du Manège en Ville est beaucoup moins conséquent qu'à Ferdinand Hodler, il a fallu à nouveau faire des choix difficiles quant au matériel à conserver et à donner ou jeter. La volonté de proposer du matériel de qualité a facilité certaines décisions pour des éléments obsolètes ou qui n'avaient pas été utilisés depuis longtemps.

Cependant il a non seulement fallu aller chercher le matériel au Lignon mais surtout lui trouver une place temporaire en attendant de valider définitivement le matériel ramené. C'est la raison pour laquelle, une des mezzanines a été condamnée au public créant ainsi un espace supplémentaire de stockage. L'ensemble de l'équipe savait cependant que cette situation n'était pas viable sur le long terme car avec un espace de moins, les usagers se retrouvaient plus regroupés au rez-de-chaussée.

## **6. Événements particuliers**

### **6.1. Crise sanitaire (depuis mars 2020) :**

Comme dans le monde entier, les activités de la ludothèque ont dû s'adapter aux différentes obligations sanitaires liées à la pandémie de la COVID-19.

#### **6.1.1. Du 04 au 09 janvier :**

Une demande auprès de la Ville a été effectuée afin de pouvoir utiliser la salle de rythmique et ainsi accueillir davantage de personne. Celle-ci a été validée, même si sans pouvoir utiliser les véhicules roulants, le projet de la création d'un espace de motricité pour les plus jeunes était moins pertinents. Tout était prêt ! Du matériel a même été cherché dans les locaux de l'AGL. Cependant la décision de fermer les espaces d'animation sur place a empêché le projet de se concrétiser.

#### **6.1.2. Du 11 janvier au 13 février et du 22 au 27 février :**

Les restrictions pour l'accueil du public dans l'école Ferdinand Hodler n'ont pas permis à la ludothèque d'accueillir les adultes pour le jeu sur place. De ce fait, il a été décidé de maintenir les 2 jours d'ouverture tout public, mercredi après-midi et samedi matin, uniquement pour des prêts et retours.

#### **6.1.3. Du 15 au 19 février :**

Durant les vacances scolaires, comme l'école était fermée, la ludothèque a pu ouvrir au tout public mais uniquement pour des prêts et retours. Toutefois, au vu des faibles emprunts et retours, il a été décidé d'accueillir également les enfants âgés entre 6 et 12 ans non accompagnés. Malgré la possibilité pour les enfants de venir jouer sur place, seuls 9 enfants sont venus entre le lundi et le jeudi. 2 adultes sont venus pour emprunter durant cette même période.

#### **6.1.4. Du 01<sup>er</sup> mars au 12 juin :**

Enfin ! après 2 mois durant lesquels les adultes ne pouvaient plus venir jouer sur place, les conditions d'accès ont évoluées permettant à ceux disposant d'un certificat COVID valide de fréquenter la ludothèque. Cette nouvelle réjouissante n'a cependant pas beaucoup impacté la fréquentation de la ludothèque car celle-ci était située dans une école. Ainsi seuls le mercredi après-midi et samedi matin, temps où l'école était fermée, permettaient aux familles de venir profiter des jeux de la ludothèque.

#### **6.1.5. Du 14 juin au 03 juillet :**

La ludothèque n'accueillera plus de public dans les locaux de l'école Ferdinand Hodler. Trois semaines de fermeture ont permis aux ludothécaires d'emballer, organiser, trier, jeter, donner, etc. tout ce qui se trouvait dans la ludothèque et en salle 32. Ils ont également noté le lieu où les sacs de jeux, les cartons de déménagement ainsi que les éléments qui ne rentraient pas dans les cartons devaient être déposés par les déménageurs. Et cela afin de faciliter l'emménagement qui se fait la semaine de du 23 août.

#### **6.1.6. Evènements annulés/reportés :**

La crise sanitaire a contraint à l'annulation des manifestations suivantes :

- Fête de la 1<sup>ère</sup> Feuille (prévu le samedi 20 mars)
- Festival International des Jeux (prévue du 21 au 23 mars)
- Journée Nationale du Jeu sur le thème des transports (prévue le samedi 29 mai)
- Fête d'avant l'été (a eu lieu le 12 juin mais sans la présence de la ludothèque)
- la Fête de l'Escalade (probablement un mardi de décembre)

#### **6.2. Commission COLESAR (depuis octobre 2020) :**

Suite aux différents arrêts d'Émilie (maladie, congé maternité et congé parentale) et en lien avec la demande de Dalila, cette dernière a rejoint la commission COLESAR à compter du 02 février et ce jusqu'à la fin de l'année.

Une première réunion s'est déroulée en février, avec les 4 ludothécaires, afin de poursuivre la définition du cadre d'intervention de ce groupe de la réunion d'octobre 2020.

Après une pause estivale, la commission a repris sur un rythme bimensuel afin de répondre aux différentes demandes des ludothèques sur la classification de tel ou tel jeu.

Il est à noter qu'un envoi d'une newsletter regroupant les jeux et autres discussions/décisions est communiquée à toutes les ludothèques à raison d'une fois par mois.

#### **6.3. Arrêts maladie successifs (depuis mi-janvier 2021) :**

Émilie Viau est entrée dans la catégorie des personnes à risque dès que sa grossesse a été confirmée et cela aurait dû nécessiter un aménagement de son poste. Toutefois, des arrêts maladie successifs, d'un mois à chaque fois, l'ont contraint à rester à son domicile.

Les ouvertures restreintes de la ludothèque ont permis de pleinement profiter de l'absence d'Émile. En effet, même pour les accueils du mercredi après-midi, il n'a été obligatoire de la remplacer que lorsqu'une des deux autres ludothécaires était absente. De ce fait, les très nombreuses heures dont disposait la ludothèque ont été réparties entre les ludothécaires afin d'anticiper la préparation du déménagement mais également l'emménagement. Seulement une trentaine d'heure, sur 260 heures environ, ont été utilisées pour des Accueils Tout Public entre les mercredis et les samedis.

#### **6.4. Nouveaux nom et logo (15 juin) :**

Le déménagement dans le bâtiment du Manège en Ville offrait la possibilité de changer d'identité autant du point de vue du nom que de l'identité visuelle.

Après un premier choix ressenti comme unilatéral par l'équipe, un nouveau vote s'est déroulé parmi les propositions de l'ensemble des ludothécaires et membres du Comité. C'est finalement le même nom : ludothèque Centre et Vieille-Ville » qui est ressorti comme majoritaire des votes.

Le nouveau logo, réalisé par un prestataire, offrant un visuel plus sobre mais restant chaleureux est devenu officiel dès la rentrée scolaire. Il est dommage que la cathédrale, symbole de la Vieille-Ville, n'est pas pu trouver une place dans ce logo.

### **6.5. Logiciel Tipee (dès juillet) :**

Afin de faciliter la gestion des ressources humaines, la FASE s'est dotée d'un logiciel de gestion des heures pour l'ensemble des collaborateurs. En test depuis quelques mois dans structures pilotes (dont la ludothèque Pâquis-Sècherons), il a été déployé de manière officielle en juin 2021 au reste des structures (même si certaines refusent revendiquant que l'outil n'est pas suffisamment de souple et adapté aux spécificités de l'animation socio-culturelle).

Romain Coosemans a suivi les 2 demi-journées de formation en avril qui présentaient les différentes possibilités offertes par Tipee et permettait ainsi d'être pleinement opérationnel pour juin.

Toutefois, au vu des priorités induites par le déménagement, il a été décidé conjointement avec le directeur des Ressources Humaines de la FASE de ne débiter l'utilisation du logiciel qu'en juillet. Ce délai a permis à Romain de préparer les différentes activités sur le logiciel, de calculer les heures à fin juin et de former les ludothécaires à Tipee.

Après 6 mois d'utilisation, Tipee s'avère être un bon outil de planification permettant d'anticiper de manière fine les heures de l'ensemble des salariés et cela pour le reste de l'année civile/scolaire. Il facilite également la gestion des absences et la rapidité de transmission des informations à la FASE.

Cependant, comme tout logiciel, le respect des délais et des procédures nécessaires à une utilisation efficace peut-être contraignant. De plus, cela laisse peu de souplesse et nécessite une rigueur qui n'est parfois pas aisée de suivre. Il en ressort également que certains aspects, notamment la prise en compte des jours de maladie, semblent mal adaptés à la réalité des différents métiers du social.

## **7. Formation**

### **7.1. Responsable de ludothèque (de mai à juin) :**

Initialement prévue en octobre 2020, puis décalée de février à mars 2021, la formation s'est finalement déroulée du 20 mai au 10 juin.

Celle-ci, organisée par les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA), prévoyait d'aborder les sujets suivants :

–l'animation d'équipes de ludothèque en exerçant un mode de pilotage qui permette à chacune de prendre sa place et d'assumer ses tâches

–l'exercice d'une fonction intégrative et formatrice auprès des autres intervenants de la ludothèque

–la mise en place d'outils favorisant l'implication et la compréhension des différents acteurs liés à la structure

Deux autres responsables de ludothèque en Ville de Genève étaient également présents (ludothèque des Eaux-Vives et de la Servette).

Durant ces 4 jeudis, Romain a participé à cette formation qui malheureusement n'a pas convaincu pleinement l'ensemble des participants. Probablement parce qu'ils s'attendaient à repartir avec d'avantages d'outils et de moyens pouvant être utilisés dans leur pratique quotidienne alors que les intervenants des CEMEA proposaient plutôt des échanges de la pratique. Toutefois, les retours exprimés à la suite de la première journée ont été pris en compte et les formatrices ont apporté plus de connaissance théorique tout en gardant les échanges entre les participants.

Malgré tout, le programme de formation était trop ambitieux pour 4 journées de formation. L'impression de survoler certains concepts ou parfois même le manque d'apport sur les sujets abordés a été un sentiment largement partagé par tous les participants.

### **7.2. Gouvernance partagée (18 septembre) :**

La gouvernance partagée est l'un des principes fondamentaux du Manège en Ville permettant aux 6 associations résidentes d'opter pour une organisation horizontale et non pas verticale. Malgré le fait que la Maison de Quartier dispose de prérogatives organisationnelles plus importantes, elle dispose du même poids décisionnel que toutes les autres associations.

Ce temps de formation a permis à l'ensemble du personnel salariés de mieux comprendre ce qu'est la gouvernance partagée et comment celle-ci peut se mettre en place. La première partie de la journée parlait et expliquait es grands principes alors que l'après-midi se voulait plus pratique.

Deux groupes se font former pour expérimenter la manière de travailler sur un projet mais le vécu n'a pas été ressenti de manière identique. Pour les participants d'un groupe cela restait trop théorique alors que pour les autres, le projet avait une réalité à laquelle il ne manquait que peu de chose pour être réalisé au sein du Manège en Ville.

### **7.3. Prévention et sécurité incendie (30 septembre)**

Cette formation a lieu plusieurs fois par année et il est obligatoire qu'un membre de chaque structure participe à l'une de ces sessions au cours d'une année civile.

C'est ainsi qu'un ludothécaire a représenté la ludothèque pour l'année 2021 afin de comprendre les enjeux et les obligations en termes de stockage de matériel dans les voies de fuite, de consignes de sécurité à rappeler, du matériel obligatoire dans la ludothèque, etc. et ensuite en faire un bilan à ses collègues.

Cette formation revêtait une dimension toute particulière puisque les membres de la ludothèque étaient en train de s'approprier leurs nouveaux locaux et savoir aussi tôt ce qui est utile, nécessaire et obligatoire de connaitre en lien avec la sécurité incendie était particulièrement pertinent.

### **7.4. Formations avec Rolande Filion (11 et 12 octobre) :**

S'il est une personnalité œuvrant dans le domaine du ludique qui devrait être aussi connue qu'un auteur de jeu de société, il s'agit bien de Rolande Filion. Ayant participé à la première édition du livre : « Le système ESAR Guide d'analyse, de classification et d'organisation d'une collection de jeux et jouets » rédigé en 2002 par Denise Garon, elle a proposé une nouvelle version en 2015 : « Le Système ESAR Pour analyser, classifier des jeux et aménager des espaces ».

C'est donc avec un intérêt particulier qu'une ludothécaire a choisi de participer aux formations dont l'intervenante principale était Rolande Filion.



Au départ, en présentiel, les difficultés pour cette dernière à venir en Suisse ont contraint cette formation à se faire en visioconférence.

La ludothécaire qui a participé à cette formation ne possédait pas la formation proposée par FM2J mais cela n'a pas du tout été une gêne puisque les 2 jours de formation lui ont permis d'acquérir les notions indispensables à la classification d'un objet ludique. De plus, la ludothécaire a mis en lien l'aménagement pratique de la ludothèque avec les raisons théoriques d'une telle organisation. Elle a aussi pu voir, par différents exemples, comment accompagner les joueurs dans le jeu et ce que ce dernier pouvait induire dans leurs comportements et attitudes.

Ces formations courtes sont très intéressantes car elles permettent d'approfondir ou d'apporter de nouvelles connaissances aux ludothécaires sur des thématiques précises et choisies.

## **8. Remerciements**

Le comité remercie vivement tous les ludothécaires qui se sont investis tout au long de l'année et qui ont permis la bonne marche de la ludothèque. Remerciements aussi à Fatima Gomez qui, année après année, est toujours là, fidèle au poste, pour le nettoyage des locaux, tâche indispensable au bien-être des usagers. D'autant plus cette année où elle a dû prendre ses marques dans ce nouvel espace et aussi dans le travail avec d'autres agents d'entretien qui travaillent parfois durant le même créneau horaire qu'elle.

Le comité, l'équipe des ludothécaires et les bénévoles remercient la Ville de Genève qui, en maintenant ses subventions et d'autres facilités, est consciente du rôle que jouent les ludothèques auprès de la population et dans la vie des quartiers. Mention spéciale pour l'aide apportée lors du déménagement/emménagement qui aurait été plus difficile sans son soutien.

Le comité remercie également tous ceux qui soutiennent de près ou de loin l'action de la ludothèque : les usagers et les nombreux partenaires avec qui la ludothèque collabore et notamment la Maison de quartier Chausse-Coq, les Associations du quartier de la Vieille-Ville, le personnel éducatif et technique des écoles Ferdinand Hodler et Saint-Antoine ainsi que le personnel du Giap des écoles de Ferdinand Hodler et Saint-Antoine.

Une pensée toute particulière est adressée au personnel de l'école Ferdinand Hodler afin de les remercier du travail réalisé en partenariat afin de proposer aux enfants un accueil privilégié en tant que « ludothèque de l'école » et cela durant toutes ces années.

**« Chaque homme cache en lui un enfant qui veut jouer. – Friedrich Nietzsche**